
COMMUNE D'OLMETO



**Arrêté 24-010 d'enquête publique préalable
à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme**

Le Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 avril 2015 prescrivant l'élaboration du PLU et définissant les modalités de concertations mises en œuvre à l'occasion de cette procédure ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 40/2023 en date du 25 septembre 2023 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les pièces du dossier arrêté soumis à l'enquête publique ;

Vu les avis des Personnes Publiques Associées ;

Vu l'avis favorable du Conseil des Sites en date du 17 juillet 2020 ;

Vu l'avis de la Commission Territoriale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers en date du 5 février 2024 ;

Vu l'ordonnance n° E23000035/20 en date du 27/11/2023 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de BASTIA désignant M. Gilles ROPERS en qualité de commissaire enquêteur, et Mme Carole BOUCHER en qualité de Commissaire Enquêtrice suppléante ;

Après consultation du commissaire enquêteur précité

ARRÊTE

Article 1

L'enquête publique portant sur le dossier du PLU se déroulera du lundi 25 mars 2024 à 9 h00 au lundi 29 avril 2024 à 16h30 soit pendant 34 jours consécutifs à la mairie d'OLMETO.

Article 2

La Mairie d'OLMETO, 5 Cours Antoine BALISONI – 20113 OLMETO constitue le siège de l'enquête, où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie d'OLMETO.

Article 3

Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions éventuelles :

○ sur le registre d'enquête en se rendant à la mairie d'OLMETO aux jours et heures d'ouverture au public suivantes :
Du lundi au vendredi de 9H00 à 12 h00 et de 14H00 à 16H30.

○ sur le registre d'enquête dématérialisé disponible sur le site Internet :
<https://www.registre-dematerialise.fr/5058>

o à Monsieur le commissaire enquêteur (observations et propositions écrites ou orales) aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

- Lundi 25/03/2024 de 9H00 à 16H30 (ouverture de l'enquête)
- Vendredi 05/04/2024 de 9H00 à 16H30
- Vendredi 19/04/2024 de 9H00 à 16H30
- Lundi 29/04/2024 de 9H00 à 16H30 (clôture de l'enquête)

o à Monsieur le commissaire enquêteur :

- Par correspondance au siège de l'enquête : à M. le Commissaire Enquêteur – Enquête publique préalable à l'approbation du PLU de la Commune d'OLMETO – Hôtel de Ville – 20113 OLMETO ;
- Par l'adresse mail suivante : **enquete-publique-5058@registre-dematerialise.fr**

et seront publiées sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5058>

et donc visibles par tous.

Pendant la durée de l'enquête, Monsieur le commissaire enquêteur peut en outre :

- Recevoir toute information et, s'il estime que des documents sont utiles à la bonne information du public, demander à la commune de communiquer ces documents au public ;
- Convoquer toutes les personnes dont il juge l'audition utile ;
- Organiser, sous sa présidence, toute réunion d'information et d'échanges avec le public en présence du maître d'ouvrage.

M. Gilles ROPERS a été nommé commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public en mairie d'Olmeto, les jours suivants :

- Lundi 25/03/2024 de 9H00 à 16H30 (ouverture de l'enquête)
- Vendredi 05/04/2024 de 9H00 à 16H30
- Vendredi 19/04/2024 de 9H00 à 16H30
- Lundi 29/04/2024 de 9H00 à 16H30 (clôture de l'enquête)

Article 4

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont adressés à M. le Maire dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

Article 5

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie précitée et à la Sous-Préfecture de SARTENE pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Fait à OLMETO le 5 mars 2024

